

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement concernant le thème prioritaire de la 67^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

Résumé

- Le sujet prioritaire de la **67^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW67)** tombe à un moment opportun. Il touche à **une partie importante de l'inégalité croissante**. La numérisation se développe plus rapidement que toute autre innovation de notre histoire. La pandémie de Covid-19 est en cela un facteur déterminant qui a un impact sans précédent, notamment sur **l'enseignement, la numérisation de la société et du marché du travail**. Elle peut cependant offrir une opportunité de résoudre en profondeur la crise actuelle de l'enseignement, le fossé entre les genres en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématique, ainsi que les défis que constitue une participation complète au sein de la société. Il convient en outre d'être conscient que le monde numérique n'est pas épargné par les défis humains tels que la violence et la discrimination.
- En vue de la rédaction de la position belge en préparation des négociations et de l'adoption des conclusions agréées, le CCGD recommande notamment d'adopter une **double approche en matière de genre**, mais aussi une **approche intersectionnelle**, d'investir dans le **développement des capacités** et de s'attaquer à **l'absence de neutralité des algorithmes**. La Belgique doit tenir compte des **recommandations spécifiques en matière d'enseignement, de numérisation au service du développement (D4D), de travail et de stéréotypes de genre, de violence en ligne et de santé et des droits sexuels et reproductifs et de sexualité** afin d'atteindre des conclusions communes aussi ambitieuses que possible.

1. Introduction

Cet avis a pour but d'aider et de renforcer la Belgique dans ses efforts pour élaborer une position belge ambitieuse en vue de la préparation des négociations et de l'approbation des conclusions conjointes de la 67^{ème} session de la Commission pour le statut de la femme (CSW67). Le CCGD formule des **recommandations** sur le thème prioritaire « **Innovation, changement technologique et enseignement à l'ère du numérique pour atteindre l'égalité des genres et l'empowerment de toutes les femmes et les filles** ».

2. Contexte

1. Le contexte international se caractérise depuis quelques années par l'émergence d'une **opposition réactionnaire mondiale contre l'égalité des genres** - également au sein de l'UE - et des attaques répétées contre les droits des femmes. L'UE est par ailleurs de nouveau confrontée pour la première fois à un conflit armé aux frontières européennes, ce qui impose une pression supplémentaire. Certains acteurs et défenseurs des droits s'inquiètent dès lors aussi du fait que la recherche d'un consensus dans le contexte de la CSW peut donner naissance à des textes peu ambitieux, vidés de

toute substance pouvant même, pour certaines positions, impliquer un recul. Pour contrer cette évolution, il convient d'appliquer **une attitude proactive durable** avant, pendant et après les négociations, tant envers les pays en dehors de l'UE qu'au sein de cette dernière.

2. Le sujet prioritaire de la CSW67 tombe à un moment très opportun et touche à une partie importante de l'inégalité croissante. **La numérisation** se développe plus rapidement que toute autre innovation de notre histoire. Elle a transformé des sociétés entières et en deux décennies seulement, elle a atteint près de 50 % de la population des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.¹ 90 % des emplois dans le monde ont une composante numérique.² Il convient cependant aussi de faire remarquer que ceux qui ne peuvent se connecter restent à la traîne. **Les inégalités existantes - en termes de richesse, de chances, d'enseignement et de santé - ne cessent de grandir.**³ Bon nombre de ceux qui sont à la traîne sont des personnes qui vivent dans des conditions vulnérables, notamment les femmes et les filles dans toute leur diversité. Au niveau mondial, les femmes ont toujours 7 % de chances en moins que les hommes de posséder un téléphone mobile et 16 % de chances en moins d'utiliser Internet mobile.⁴
3. La **pandémie de Covid-19** a un impact sans précédent sur les sociétés dans le monde. Pour contrer la propagation du virus, les États **ont misé sur une numérisation accélérée de la société** pour permettre ou renforcer le télétravail, les paiements numériques, la prestation de services numériques, etc. Bien que cette évolution puisse avoir une incidence positive sur l'égalité des genres, par exemple en créant un gain de temps et en facilitant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, elle peut aussi avoir des effets négatifs. Les femmes et les filles qui ne disposent pas des moyens et des compétences numériques nécessaires ne peuvent plus ou difficilement mener certaines activités numérisées. De plus, **des écoles ont été fermées dans le monde entier**, ce qui a des conséquences pour 1,6 milliard d'élèves - soit près de 90 % de tous les élèves inscrits dans une école dans le monde.⁵ Les gouvernements et les acteurs de l'enseignement ont tenté de garantir l'environnement par l'utilisation de divers canaux, notamment des outils numériques, l'enseignement par la télévision et la radio et des logiciels d'enseignement à domicile sous la supervision des parents ou des éducateurs. Les fermetures massives d'écoles ont toutefois **exposé au grand jour la répartition inégale de la technologie** nécessaire pour rendre possible l'enseignement à distance. De nombreuses familles dans les pays à faible revenu n'ont pas accès à l'électricité, à Internet ou à une connexion stable.⁶ Il est aussi clairement apparu que les systèmes visant à soutenir les enseignants, les accompagnateurs et les parents/éducateurs dans une utilisation réussie et sûre de la technologie de l'apprentissage ne sont pas suffisamment développés.⁷ Même lorsqu'il est possible et abordable de se connecter, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer certains groupes, plus particulièrement les femmes et les filles discriminées et exclues, pour qu'ils puissent prendre part à la numérisation.

¹ [L'impact des technologies numériques](#) | Nations Unies

² [Reshaping the future: Women, girls, ICTs and the SDGs](#) | UN Women – Headquarters

³ [DigitalCooperation-report-for web.pdf \(un.org\)](#)

⁴ The Mobile Gender Gap Report 2022; https://www.gsma.com/r/gender-gap/?ID=a6g6900001ZCzuAAG&JobID=1167554&utm_source=sfmc&utm_medium=email&utm_campaign=CW_2022_07_13_Newsletter&utm_content=Mobile+Gender+Gap+Report+2022

⁵ [educaid.be note parlementaire novembre 2020.pdf](#)

⁶ Le recours à l'enseignement à la radio et/ou à la télévision n'a pas davantage apporté les solutions espérées dans des pays tels que la RDC, où 8 % seulement de la population possède une radio ou au Népal, où 5 % seulement de la population possède une télévision. [What is the impact of school closures on young people worldwide? – Sensoa International](#)

⁷ [Promising Practices for Equitable Remote Learning. Emerging lessons from COVID-19 education responses in 127 countries \(unicef-irc.org\)](#)

4. Déjà avant la pandémie, une **crise mondiale de l'apprentissage sévissait**, vu que de nombreux **élèves sont allés à l'école, mais n'ont pas appris les compétences fondamentales nécessaires dans la société actuelle**⁸. Si nous n'agissons pas rapidement, cette situation sera aggravée par les longues fermetures d'écoles. 31 pour cent des écoliers dans le monde (463 millions) n'ont pas accès à l'enseignement à distance, soit parce qu'ils ne disposent pas des moyens technologiques nécessaires à domicile, soit par un manque de politiques de soutien de l'apprentissage numérique. De plus, 3 étudiants sur 4 qui ne peuvent être atteints sont originaires de la campagne et/ou vivent dans les familles les plus pauvres.⁹
5. **L'enseignement est un droit et un instrument important pour échapper à la pauvreté**. Un enseignement de qualité, inclusif sur le plan des relations et des droits et de la santé sexuels et reproductifs, offre une meilleure protection contre les risques tels que les abus et la violence sexuels, les mariages et les grossesses d'enfants précoces. Un enseignement adéquat, qualitatif et accessible pour les garçons et les filles facilite une participation accrue à la société. Il est important de prendre conscience et de tenir compte des normes de genre dominantes lors de l'élaboration d'une politique d'enseignement.
6. **Le fossé entre les genres en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STEM) s'accroît avec l'âge**. Les stéréotypes actuels des enseignants et des parents, conscients ou inconscients, poussent les filles vers les secteurs sociaux¹⁰. Les filles de 15 ans ont deux fois moins de chances d'ambitionner une carrière d'ingénieur, de scientifique ou d'architecte et trois fois plus de filles que de garçons feront une carrière de professionnelle dans le secteur de la santé. Il n'est dès lors pas étonnant que les femmes ne représentent à l'heure actuelle que 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'informatique. Quant à celles qui font des études scientifiques¹¹/techniques, elles sont confrontées à un « plafond de verre » qui les empêche d'endosser des fonctions supérieures : seules 20 % des femmes scientifiques sont identifiées en qualité de « corresponding authors » (indication de leadership dans le monde de la recherche) et elles ont moins de chances de devenir « peer reviewer » ou membre de la rédaction de revues scientifiques.¹²
7. **L'entrepreneuriat et les débouchés commerciaux** sont un point important qu'il convient d'aborder dans le cadre de ce thème prioritaire. Investir dans des compétences numériques et des formations à l'entrepreneuriat pour les femmes, c'est investir dans la croissance économique et l'impact social.¹³ Les jeunes entreprises détenues par des femmes reçoivent 23 % de financement en moins et elles ont 30 % de chances en moins d'être rachetées ou de faire leur entrée en bourse que les entreprises détenues par des hommes.¹⁴ Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les femmes sont systématiquement sous-représentées dans les métiers des technologies de l'information et de la communication (ICT), l'encadrement supérieur et les carrières académiques.¹⁵

⁸ L'indicateur « Learning Poverty » de la Banque mondiale - le pourcentage d'enfants qui ne savent pas lire à l'âge de 10 ans - était de 53 % des enfants dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire - avant le début de l'épidémie. [Learning Poverty \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/learning-poverty)

⁹ [COVID-19 and School Closures: Are children able to continue learning - UNICEF DATA](https://www.unicef.org/data/indicators/COVID-19-and-school-closures-are-children-able-to-continue-learning)

¹⁰ <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/2022-02-cha-etude-totale-web.pdf>

¹¹ Ces matières font partie des sciences exactes, car elles reposent sur les lois de la nature et des modèles mathématiques. Font notamment partie des disciplines scientifiques les mathématiques, la physique et la chimie.

¹² [empowering-women-in-the-digital-age-brochure.pdf \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/social/empowering-women-in-the-digital-age-brochure.pdf)

¹³ Voir également la résolution du Parlement européen : [L'émancipation des femmes et des filles à l'aide du secteur numérique](https://www.europarl.europa.eu/press-room/en/answer-deputy-commissioner/201809080102) P8_TA(2018)0102

¹⁴ <https://www.oecd.org/fr/numerique/more-needs-to-be-done-to-bridge-the-digital-gender-divide.htm>

¹⁵ <https://www.oecd.org/social/empowering-women-in-the-digital-age-brochure.pdf>

8. **Le rôle des femmes et des filles** demeure méconnu, pas seulement **en tant qu'utilisatrices et consommatrices** de technologies, mais **aussi comme développeuses et conceptrices**¹⁶. Selon un rapport de l'UNESCO¹⁷, les femmes ont actuellement 25 pour cent de chances en moins que les hommes de savoir comment se servir de la technologie numérique pour des utilisations fondamentales, quatre fois moins de chances de savoir comment programmer un ordinateur et 13 fois moins de chances de demander un brevet dans le domaine de la technologie, ce qui peut lourdement entraver leur avenir. De plus, les **algorithmes** sont de plus en plus sophistiqués en matière de manipulation de nos choix. Malheureusement, les systèmes « intelligents » peuvent renforcer la discrimination. Il a été démontré que de nombreux algorithmes reflètent les préjugés de leurs concepteurs.¹⁸
9. Le monde en ligne n'est par ailleurs pas épargné par les dangers de la société. Ainsi, **la violence liée au genre** n'y est pas seulement aussi prédominante, elle est tout aussi destructrice que dans le monde hors ligne. Une étude de l'Organisation mondiale de la Santé montre qu'une femme sur trois est confrontée durant sa vie à une forme de violence. En dépit du phénomène relativement nouveau et croissant de la connectivité Internet, l'on estime qu'une femme sur dix a été confrontée à une forme de cyberviolence dès ses quinze ans.¹⁹ En Afrique, le pourcentage de femmes ayant subi de la cyberviolence peut atteindre 73 %²⁰. Le cyberharcèlement est un problème très fréquent chez les adolescentes et les jeunes qui font partie de la communauté LGBTQ+. Les filles sont plus souvent victimes de cybercriminalité, tandis que les garçons sont plus souvent les auteurs de cette forme de criminalité.²¹

3. Recommandations

4.1. Recommandations globales

1. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement belge qu'il **milite de façon proactive pour obtenir des positions ambitieuses avant, pendant et après la CSW67**. Pour ce faire, rechercher des alliances avec d'autres pays partageant les mêmes idées, collaborer avec la société civile et élaborer une position de négociation forte au sein de l'UE. Dans le cas d'une position commune de l'UE moins étendue que les principes de la plate-forme d'action de Pékin et autres engagements internationaux antérieurs, la Belgique doit poursuivre son argumentation au profit de ces accords, elle doit chercher à conclure des alliances avec d'autres États membres progressistes au sein de l'UE et tenter de convaincre les pays qui mettent en cause les droits internationaux acquis de l'importance de l'égalité des genres.
2. Lors de l'élaboration de la **politique en matière d'innovation, de changement technologique et d'enseignement**, plaider en faveur de **l'approche double** des actions spécifiques visant à favoriser l'égalité des genres, d'une part, et l'intégration de la dimension de genre (« gender mainstreaming »), d'autre part. Cela permettra à la fois d'éliminer concrètement les problèmes et les obstacles existants et d'éviter que la nouvelle politique ne renforce les inégalités existantes ou n'en crée de nouvelles.

¹⁶<https://plan-international.org/blog/2020/04/23/why-we-need-more-biased-technology/> Pour obtenir un témoignage de l'importance de l'égalité par la conception, veuillez consulter le site : <https://medium.com/d4dhub-aeu/girlsind4d-to-fix-techs-gender-bias-we-must-involve-more-women-in-the-design-says-anna-laura-eec7c3e9f2d9>

¹⁷ UNESCO report [l'd Blush if I Could](#): closing gender divides in digital skills through education

¹⁸ [DigitalCooperation-report-for web.pdf \(un.org\)](#)

¹⁹ [Cyber violence against women | European Institute for Gender Equality \(europa.eu\)](#)

²⁰ <https://africa.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/01/safe-cities-tech-violence#view>

²¹ [Cyber violence and hate speech online against women \(europa.eu\)](#)

3. Plaider pour et appliquer une **approche intersectionnelle**, et intégrer les diverses strates de la discrimination – notamment le genre, l’âge, l’ethnicité, la classe sociale, le handicap, le lieu de résidence et l’origine – dans les solutions politiques.
 - a. Veiller à adopter des **mesures ciblées pour éliminer les obstacles auxquels les femmes et les filles dans toute leur diversité sont confrontées**. Les facteurs tels que l’absence d’une identité légale et/ou d’un séjour légal, un faible niveau d’alphabétisation, des normes sociales qui les empêchent de prendre pleinement part à la vie civile et économique et des pratiques discriminatoires, sont autant d’obstacles de taille à la participation à la société, à l’instar des situations de grande vulnérabilité, par exemple un contexte migratoire.
 - b. Lors de la **numérisation des services publics**, tenir compte des plus vulnérables d’une société et de l’impact de cette numérisation sur les personnes âgées, les personnes handicapées ou allophones. Approcher les discriminations possibles de façon intersectionnelle et impliquer toutes les parties prenantes pertinentes (y compris les groupes locaux de femmes) dans tous les stades du développement des services administratifs en ligne.
4. La politique doit contenir un **développement ciblé des capacités** pour les femmes et les filles et **favoriser l’alphabétisation numérique**. Par ce terme, il convient d’entendre la capacité d’un individu à comprendre et utiliser l’information par le biais de la technologie : l’accès aux sources et informations en ligne, leur compréhension et leur utilisation, la communication avec d’autres personnes, une gestion sûre des comptes et des informations personnelles, etc.
 - a. Favoriser l’alphabétisation numérique, par le recours à des plates-formes de **communication numérique 2-way** permettant de passer des appels sous la forme de vidéos et de messages vocaux sur les médias sociaux, pour impliquer les femmes et les filles illettrées.
 - b. Utiliser les avantages d’un **meilleur accès aux sources en ligne et à Internet** pour favoriser une disponibilité plus directe et étendue des connaissances. Veiller à ce que chacun puisse en profiter en investissant dans une infrastructure et du matériel adapté au contexte.
5. **Cartographier la non-neutralité des algorithmes, y compris la tendance à renforcer les préjugés sexistes et racistes** et plaider pour un changement afin que la confidentialité des choix soit garantie. La garantie d’une équipe plus diversifiée qui passe à la loupe le contenu des données selon différentes perspectives, notamment celle du sexe et du genre, et la collecte systématique de données scindées en fonction du sexe constituent déjà quelques pas dans la bonne direction.

4.2. Numérisation et enseignement

1. Alors que dans le monde entier, l’enseignement fait face à la crise consécutive à l’épidémie de Covid-19, il convient de réfléchir au moyen d’en sortir plus fort. Ce n’est possible qu’en faisant en sorte que tous les enfants et tous les jeunes aient les mêmes chances de bénéficier d’un **enseignement de qualité**. Dans ce contexte, il convient de tenir compte :
 - a. de la nécessité d’un environnement scolaire facilitateur pour les filles en matière de nouvelles technologies²² ;
 - b. du fait que l’apprentissage en ligne (e-learning), s’il est développé de façon inclusive, peut être un facteur motivant de par sa flexibilité ;

²² Il s’agit de réformes de l’enseignement, mais aussi de préjugés socio-culturels qui entravent la participation des femmes dans l’économie numérique (cf. OCDE, 2018 : <https://www.oecd.org/digital/more-needs-to-be-done-to-bridge-the-digital-gender-divide.htm>) ; voir également les résultats de l’EIGE [Gender equality and youth: opportunities and risks of digitalisation | European Institute for Gender Equality \(europa.eu\)](https://www.eige.europa.eu/gender-equality/youth-opportunities-and-risks-of-digitalisation)

2. C'est pourquoi nous plaidons pour que des **programmes étendus** d'alphabetisation numérique et d'éducation aux médias, intégrés dans un cadre qui respecte les droits humains, également dans les programmes scolaires, soient mis en place dès le niveau de l'enseignement primaire. Pour ce faire, il faut accorder une attention supplémentaire au renforcement du respect des droits humains et des **compétences numériques des enseignants et des directions**.²³

4.3. Digital for development (D4D)

1. Lors de l'élaboration et de l'exécution d'une politique D4D, il faut **systematiquement** tenir compte de la **dimension genre**. Veiller en outre à créer des projets et programmes spécifiques qui garantissent **l'accès, la participation et le contrôle numériques** des femmes et des filles dans toute leur diversité.
2. Veiller à ce que la transformation numérique mette l'humain au centre et protège les **droits de chacun dans un monde numérique**²⁴. Dans une politique D4D, accorder une attention spécifique à la **protection des femmes défenseuses des droits humains et des activistes de l'environnement et faciliter la possibilité de faire entendre leur voix**.²⁵
 - a. Dans ce contexte, investir dans des plates-formes numériques bidirectionnelles sûres et anonymes où l'identité des activistes des droits humains et des féministes est protégée, tout en permettant un dialogue permanent avec eux afin de contrôler les défis auxquels ils/elles sont confrontés.
 - b. Inviter les femmes activistes et défenseurs des droits humains en temps réel à participer à des réunions de haut-niveau réunissant des bailleurs de fonds, afin qu'elles puissent faire entendre leur voix, prendre activement part au débat et être visibles en tant qu'exemple à suivre, le tout de façon anonyme et en toute sécurité.
 - c. Soutenir les réseaux d'activistes nationaux et transnationaux.
3. Accorder et défendre une **aide financière et technique** aux jeunes organisations féministes, notamment les organisations qui luttent en ligne contre les fausses informations (fake news) et la violence liée au genre. Soutenir également des initiatives visant à inciter les hommes et les jeunes à développer des formes de masculinité alternatives, qui ne dépendent pas du contrôle et de la domination des femmes et des filles. Soutenir également des organisations de femmes qui luttent en faveur d'un accès accru à la numérisation pour les femmes et les filles souffrant d'un handicap.
4. S'impliquer dans le **soutien de femmes pouvant incarner des exemples à suivre** (*role model* en anglais) dans tous les secteurs de la société, au sein des pouvoirs publics, du monde académique, des entreprises et de la vie communautaire.
5. **Soutenir des programmes de recherche dans le but de collecter des données sensibles au genre** sur le comportement en ligne et la cyberviolence dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

²³ [What is the impact of school closures on young people worldwide? - Sensoa International](#)

²⁴ Comme la Commission européenne l'a récemment proposé dans son projet de déclaration sur les droits et principes numériques ; https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_452.

²⁵ Certaines études de cas (liées à l'Afrique) sont disponibles (en anglais) sur le site : <https://ecdpm.org/publications/from-hashtags-streets-digital-technologies-womens-political-activism/>

4.4. Les femmes et le travail - stéréotypes de genre

1. Promouvoir **une transformation numérique équitable** et garantir que les femmes, dans toute leur diversité, puissent prendre part à des décisions et des politiques relatives à la numérisation et à l'innovation :
 - a. Plaider pour une politique active qui aide les femmes et les filles à opter pour **STEM et ICT** et à **participer** au secteur ICT sur le marché du travail.
 - b. Les outils numériques peuvent former une partie de la solution et ils peuvent offrir des possibilités d'autonomisation économique des femmes. Grâce à l'utilisation des plates-formes numériques, les femmes ont plus largement accès à des marchés, aux connaissances et à des régimes de travail plus flexibles. Cela peut générer un taux d'emploi plus élevé des femmes par le biais de plates-formes numériques que dans les secteurs traditionnels.²⁶ **S'impliquer dans ces outils et plates-formes**, en accordant une attention particulière à l'accès des femmes à ces plates-formes.
 - c. Encourager une **participation** effective des filles et des organisations de la société civile **aux discussions politiques et législatives**, pour veiller à ce qu'il soit tenu compte, lors de la régulation des plates-formes en ligne, de leurs expériences et de leurs besoins spécifiques. Pour ce faire, il convient de prévoir l'aide et la législation nécessaires.
 - d. Investir dans la **co-création d'applications numériques** avec des femmes et des filles comme utilisatrices finales et parties prenantes clés.
2. Investir dans l'utilisation d'une adaptation vers **une langue et des images inclusives du genre, compte tenu des différences mutuelles entre hommes et femmes (approche intersectionnelle)** et sensibiliser aussi d'autres acteurs à s'atteler à la tâche. Dans les livres d'école et les médias, les scientifiques sont encore trop souvent représentés par des figures masculines²⁷.

4.5. Violence en ligne

1. Dans la promotion de la participation des femmes et des filles aux secteurs de l'innovation technologique et numérique, être conscient des **risques de violence liée au genre**. Adopter des mesures ciblées pour les contrer. Obliger notamment les entreprises actives dans les médias sociaux et le secteur des technologies à adopter des **mesures de protection** contre les comportements (sexuels) abusifs et la violence liée au genre.
2. Garantir **l'autonomisation juridique** des femmes dans l'innovation et la technologie par la formation, l'accès et la protection²⁸.
 - a. Miser sur **une mise à jour d'une réglementation complémentaire** dans le cadre législatif international et national pour sanctionner toutes les formes de cyberviolence sur les femmes

²⁶ Aux États-Unis, la proportion de femmes chauffeurs est plus élevée chez Uber (14 %) que pour les taxis traditionnels (8 %), voir [empowering-women-in-the-digital-age-brochure.pdf \(oecd.org\)](#)

²⁷ Il est possible de rompre les préjugés et les normes existants par l'augmentation de la présence de femmes dans les médias numériques, à l'écran ou à côté, et par l'organisation de campagnes de communication et d'événements spécifiques visant à accroître la prise de conscience.

²⁸ L'expérience a montré que l'accès des femmes à la justice doit être un mélange de procédures pénales, civiles et administratives et inclure les domaines des SP, à savoir la prévention de la violence en ligne ; la protection des victimes/survivantes ; les poursuites et les sanctions des auteurs et des réparations pour les victimes/survivants. [Microsoft Word - OHCHR submission 2.docx](#)

et les filles, poursuivre leurs auteurs et pénaliser la technologie numérique utilisée pour violer des droits, porter atteinte à la vie privée, polariser les sociétés et les inciter à la violence.²⁹

- b. Soutenir des **programmes de formation sur la cyberviolence à l'encontre des femmes selon une perspective de genre au bénéfice de la police et du personnel judiciaire**, de sorte qu'ils puissent détecter cette violence, qu'ils puissent réagir et la poursuivre, notamment le fait d'attirer et de « recruter » des femmes et des filles dans des situations dangereuses telles que la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle.
3. Apporter un **financement durable et organiser une concertation systématique** avec des organisations de femmes qui aident les femmes et les filles victimes de violence, tout en développant des campagnes de sensibilisation et de conscientisation aux violences faites aux femmes et aux filles, en ce compris la violence en ligne ou par le biais de nouvelles technologies.
4. Par le biais de la coopération internationale, soutenir des structures et des instruments numériques garantissant la sécurité des femmes dans **des zones de conflit et dans les processus de paix**, à savoir par le biais de systèmes d'avertissement destinés aux femmes qui défendent les droits humains.
5. Soutenir activement les propositions de la Commission européenne d'adopter **une législation visant à lutter efficacement contre les violences faites aux femmes**, notamment la proposition d'une Directive³⁰ et l'exécution du Troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes³¹.
6. Investir dans **l'accueil** des victimes de violence en ligne, la sensibilisation sur le sujet et l'aide à la réparation, tant juridique que psychologique.

4.6. La santé et les droits sexuels et reproductifs et la sexualité

1. Encourager et aider les pouvoirs publics et/ou les organisations de la société civile à élaborer des **informations en ligne fiables, scientifiquement étayées en matière de sexualité, de bien-être sexuel, de santé et de droits reproductifs**, de sorte que les filles et les femmes puissent aisément trouver des informations en ligne leur permettant de protéger leur santé et de faire des choix éclairés sur leurs relations, leur sexualité, leur corps, mais aussi en matière de planning familial (ou de planification des naissances).
2. Enjoindre les pouvoirs publics et/ou les organisations de la société civile à proposer aux jeunes une **formation sexuelle et relationnelle scientifiquement étayée (RSV/EVRAS/CSE)**, qui soit attentive aux compétences numériques et à l'éducation aux médias, notamment pour pouvoir dialoguer au sujet de la sexualité et pour apprendre à connaître et respecter ses propres limites et celles des autres. Pour ce

²⁹ Ainsi, les dispositions de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe doivent s'appliquer aux cas de cyber violence (Convention d'Istanbul); voir également les recommandations de la résolution du Parlement européen de 2021 [Cyberviolence à caractère sexiste: les députés souhaitent des sanctions harmonisées et une aide aux victimes / Actualités / Parlement européen \(europa.eu\)](#)

³⁰ Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique [EUR-Lex - 52022PC0105 – FR – EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

³¹ Plan d'action de l'union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes [EUR-Lex -52020JC0017 – FR – EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

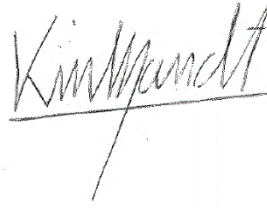
faire, utiliser l'« *International Technical Guidance on Sexuality Education* »³² mis au point par l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNICEF, ONUSIDA et l'OMS.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Lina Neeb
Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement



Katinka In't Zandt
Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et
Développement



Conseil consultatif Genre et Développement, avec le soutien du Groupe de travail ad hoc « CSW67 » présidé par l'UMons et avec les contributions des organisations suivantes : 11.11.11, CNCD-11.11.11, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Oxfam Belgique, Sensoa, CFFB, Enabel, Upinion, ACV, Plan International Belgique, le Conseil des femmes, Educaid.be, KUL et Le monde selon les femmes

³² [Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle: une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé](#)